

FORMATION CONSEILLER VENDEUR BILLETERIE AMADEUS ET SABRE**En formation :**

Le travail effectué se fera sur l'outil Drive de Google avec l'utilisation des outils : Doc, Sheet et Slide. Pour cela, il vous sera demandé de créer une adresse mail sur Gmail. Cet outil permet un travail collaboratif.

L'évaluation de vos apprentissages est permanente. Elle est assurée par les formateurs en continu. Parallèlement, elle est formalisée au travers de votre Livret d'Evaluation par le biais d'une auto-évaluation et d'une évaluation du formateur à chaque fin de module.

Une évaluation finale écrite est faite en fin de formation

Validation de la formation : Elle est faite par le responsable pédagogique en concertation avec les formateurs qui ont assuré la formation sous réserve d'un absentéisme de maximum 10% sur la durée totale de la formation, du respect du règlement intérieur, de la remise du ou des rapports de stage et des originaux « fiches de présence en stage » & « grille tuteur ».

Pour la formation Conseiller Vendeur Billeterie Amadeus et Sabre : est considérée comme validation partielle, toute validation dont au moins un des modules cités ci-dessous n'est pas validé soit par absentéisme, soit par un taux de réussite inférieur à 60 % à l'évaluation finale :

ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL, ENVIRONNEMENT GEOGRAPHIQUE, CONNAISSANCE DES TOUR-OPERATEURS, CONNAISSANCE DES DESTINATIONS TOURISTIQUES, ANGLAIS DU TOURISME, CONCEPTION DE PRODUITS TOURISTIQUES, TECHNIQUES D'ACCUEIL BILINGUES, TECHNIQUES DE VENTE

Les modules AMADEUS/ SABRE CAR et HOTEL ne sont pas réhabilités pour la validation totale de la formation (car ne sont pas utilisés par toutes les agences).

Les mises en application ne le sont pas à condition que le formateur ait pu évaluer le stagiaire par d'autres exercices durant la formation.

Validation du module Amadeus : est considéré comme validation toute réussite d'au moins égal 60% à l'évaluation finale sous la forme d'une mise en situation professionnelle, attitude commerciale et aptitude technique.

Validation du module Sabre doit être validé soit par un taux de réussite au moins égal à 60 % à l'évaluation finale.

Le stage en entreprise fait partie de la validation : il doit avoir été effectué dans sa globalité (moins de 10 % d'absentéisme) et validé par le tuteur et le référent Entreprise du centre de formation selon les critères définis dans la convention de stage.

Il est bien entendu qu'un apprenant ne pouvant valider totalement sa formation du fait de plusieurs absences justifiées, se verra proposer l'opportunité de revenir en centre durant une autre session afin de participer au(x) module(s) manqué(s).